Nombres de déléqués Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 43
Votes exprimés : 43
POUR : 43
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
4 octobre 2022

Date d'affichage : 4oOctobre 2022

# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'YONNE

## **DELIBERATION**

### du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents: Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL – Jean-Claude LEMAIRE, absent excusé (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT, absente excusée (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET, absent excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Jacqueline DE DEMO) - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN, absent excusé (pouvoir à Sébastien HATON) – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Bernard ENFRUN -

<u>Absents excusés</u>: Philippe DESCHAUMES – Stéphane BARDOUX - Hubert NAULOT – Michel CODRAN - Absentes: Jacqueline DUPLESSY – Evelyne CALLEJA -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

#### Objet de la délibération

# RENOVATION ENERGETIQUE GROUPE SCOLAIRE DE TERRE PLAINE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Monsieur Pierre NOIROT, Vice-Président, explique que le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire de Terre Plaine a été défini grâce à l'audit énergétique réalisé par le cabinet Energio sous assistance à maitrise d'ouvrage du SDEY.

La commission Infrastructures a retenu le scénario 3 dans lequel sont prévus les travaux suivants : Protection solaire des menuiseries exposées ; remplacement total des menuiseries ; isolation des toitures terrasses ; passage des éclairages en LED ; installation d'une VMC double flux ; installation d'un compteur d'énergie et d'une gestion technique du bâtiment.

L'ensemble des travaux devant répondre aux critères de financement Effilogis avec l'utilisation de matériaux biosourcés.

Les travaux sont estimés à 298 300 € HT.

Il est possible de solliciter, à ce stade, le Conseil Départemental de l'Yonne, au titre du Pacte Territoire Ambitions, à hauteur de 30 %.

Il propose d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de rénovation énergétique	298 300 €	Pacte Territoires Ambitions (30 %)	95 754 €
		Effilogis	74 600 €
Maîtrise d'œuvre	20 881 €	SDEY rénovation énergétique	50 000 €
		Autofinancement	98 827 €
TOTAL	319 181 €	TOTAL	319 181 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire de Terre Plaine correspondant au scénario 3 estimé à 319 181 € HT.

# 2022/087 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN - SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération tel que défini ci-dessus.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Yonne, au titre du Pacte Territoires Ambitions, à hauteur de 30 % du projet, soit 95 754 €.

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

du SEREIN

La secrétaire de séance, Nadine LEGENDRE Le Président, Xavier COURTOIS